

Lille, le 9 mars 2020

ARRETE N° 2020-055

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université de Lille ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu l'article 4 des statuts de l'unité de recherche du Centre Droits et Perspectives du Droit (CRDP) – ULR n°4487 adoptés le 15 mars 2010 et modifiés lors des réunions du conseil de direction du 25 octobre 2012 et du 7 mai 2015 ;
Vu le compte rendu du conseil de direction du CRDP réuni le 18 octobre 2019 constatant la proposition de désignation de Madame Sandrine CHASSAGNARD-PINET, professeur des universités, et de Monsieur Emmanuel CARTIER, professeur des universités, en qualité de co-directeurs du CRDP pour la durée du contrat quinquennal 2020-2024 ;

ARRETE

Article 1

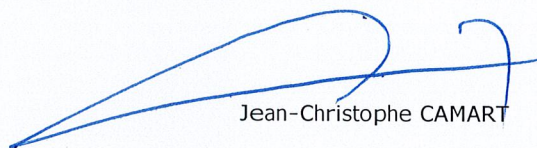
Madame Sandrine CHASSAGNARD-PINET, professeur des universités, et Monsieur Emmanuel CARTIER, professeur des universités, sont nommés co-directeurs du CRDP - ULR n°4487.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage sur le site internet de l'université de Lille.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Jean-Christophe CAMART